

# CYBERACTU'

LE MAGAZINE DU SERVICE « PROTECTION DES DONNEES » DU CENTRE DE GESTION DU GARD

Noël 2023



*Spécial Noël*



# CENTRE DE GESTION

DU GARD



## Contactez-nous

04 66 38 86 86  
cdg30@cdg30.fr



## Contactez-nous



## Contactez-nous



## Contactez-nous



# SOMMAIRE



Page 4

## CONTE DE NOËL

Page 08

## L'ENTRETIEN EXCLUSIF

**LE PÈRE NOËL NOUS PRÉSENTE SA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES !**

Page 12

## LE BON GESTE

**ORGANISER LE NOËL DES PERSONNES ÂGÉES**

### ÉDITO

Noël approche à grands pas, et avec lui, la joie de partager des moments de convivialité et de générosité avec nos proches et avec nos collègues.

Au service « Protection des données », nous avons souhaité avoir une pensée pour nos collectivités et établissements publics adhérents en cette période en leur proposant quelques conseils pour passer de bonnes fêtes sans avoir à se soucier des risques pesant sur la vie privée de leurs administrés.

C'est donc avec la chaleureuse intention de vous permettre de partir en congés retrouver votre famille pour un repas convivial que nous vous proposons ce dernier numéro de l'année.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un très joyeux Noël et de très bonnes fêtes de fin d'année.

Pierre BONANNI – Ana VEGA

## Contacts

Service « Protection des données »

☎ : 04 66 38 86 86

@ : [dpd@cdg30.fr](mailto:dpd@cdg30.fr)



# *Un Conte de Noël*



Il était une fois, dans le nord de la Finlande, au fin fonds des bois, un modeste chalet tout en bois sur le toit duquel la neige ne laissait à peine dépasser que l'extrémité d'une cheminée par laquelle sortait une épaisse fumée.

Bien au chaud dans cette demeure, un vieil homme tout de rouge vêtu s'installe à son bureau en cette heure matinale, une tasse de café bien chaude entre les mains. Allumant son ordinateur, celui que des milliers d'enfants appellent le « Père Noël », regarde au mur son calendrier. La nuit fatidique approche à grands pas et il est grand temps pour lui d'étudier la liste des enfants sages, avant de transmettre ses instructions à ses lutins pour que ceux-ci ne puissent fabriquer les milliers de jouets où, à défaut, les acheter sur Amazon, comme ils le font depuis quelques années, alors que les enfants demandent de plus en plus de jouets électroniques que l'atelier, situé au sous-sol du chalet, n'était pas en mesure de produire. Rentrant son mot de passe « HOHOHO », le Père Noël but une grande gorgée de son café tout en ouvrant sa boîte mail sur laquelle l'attendaient des centaines de mails venus du monde entier par lesquels les enfants lui faisaient part de leurs souhaits. Un vélo, un jeu vidéo, un maillot du PSG (le Père Noël

nota le nom de l'enfant pour vérifier si l'enfant était bien sur la liste des enfants sages) et même un chien : « *la liste des envies des enfants était presque aussi longue que celle des courses de la Mère Noël* », se dit le Père Noël tout en caressant sa longue barbe blanche. Certains enfants joignaient même des photos pour préciser ce qu'ils voulaient, tandis que d'autres joignaient un lien vers le site internet ou acheter le jouet.

Parmi cette multitude de courriels se trouvaient de nombreuses publicités que le Père Noël balaya d'un clic de souris. L'une d'elles, cependant, fit frémir la barbe blanche du vieil homme qui sourit. C'était une célèbre chaîne de télévision qui lui envoyait ses offres promotionnelles, comme chaque année depuis qu'il y avait envoyé ses rênes tourner une publicité. « *Ah, que de souvenirs !* », se dit le Père Noël tout en cliquant machinalement sur le message suivant...

Celui-ci, rédigé avec de grosses fautes d'orthographe, demandait au Père Noël son aide, car l'enfant en question avait de grosses difficultés familiales. « *Le pauvre* », se dit le Père Noël, tout en se promettant de lui apporter la dernière édition du Bescherelle

parmi ses autres cadeaux. Un lien conduisait, disait le mail, vers la suite du message, qui s'arrêtait brusquement au milieu d'une phrase. Plein de compassion, le Père Noël cliqua sur le lien afin de voir s'il pouvait aider ce pauvre malheureux.

C'est alors que l'écran de l'ordinateur grésilla et vira au noir. Une suite de chiffres et de lettres s'afficha, suivi d'un message d'erreur, puis deux. Soudain, une dizaine de messages d'erreur s'affichèrent en quelques secondes. Pris de panique, le Père Noël ne réalisa que trop tard qu'il avait cliqué sur un lien piégé.



Sous le choc, le vieil homme se leva précipitamment et saisit son téléphone pour appeler à la rescousse Bernard, le chef de ses lutins. Presque aussitôt, le lutin remonta en trombe de l'atelier, le visage grave, accompagné par Jean-Gabriel, un autre lutin que le Père Noël ne connaissait que trop mal. Tout ce qu'il savait de lui, c'était qu'il n'était pas très apprécié des autres membres de son personnel. En effet, il était ce qu'il appelait un « délégué à la protection des données ». Il passait ses journées à donner des consignes de sécurité que d'aucun jugeaient inutiles et

trop contraignantes. Pourtant, à la vue de ce spécialiste de la sécurité, le Père Noël fut rassuré.

Ne pouvant que constater les dégâts, Jean-Gabriel saisit à pleines mains le câble réseau de l'ordinateur du Père Noël. « Inutile que l'attaque ne contamine le système d'information de l'atelier ! » s'écria-t-il en arrachant le câble.



Prenant quelques secondes pour observer l'ordinateur, Jean-Gabriel constata qu'un étrange message s'était affiché. Dans un anglais approximatif, celui-ci déclarait avoir extrait plusieurs fichiers, dont ceux qui s'intitulaient « liste\_enfants\_sages.doc » et « liste\_enfants\_pas\_sages.doc ». Le pirate menaçait de les publier sur le « dark web » et demandait 500 000 € en bitcoin en échange.

« Quelle tragédie ! » s'écria le Père Noël. « Ces listes sont irremplaçables ! Il faut payer immédiatement ! ». « Que nenni ! », lui répondit Jean-Gabriel. Le lutin lui expliqua alors que cela n'aurait fait qu'encourager le pirate, et ce d'autant plus que rien ne garantissait que les données ne seraient rendues. Mieux valait alors appeler à la

rescousse les lutins informaticiens, ces étranges personnages vêtus de chemises à fleurs parlant un dialecte incompréhensible qui donnaient à chaque conversation mal à la tête au Père Noël à force de lui parler de choses qu'il ne comprenait pas.



Pendant ce temps-là, Jean-Gabriel avait pris les choses en main, tandis que le Père Noël s'était effondré dans son vieux rocking chair, abattu par les événements. À ses côtés, Bernard lui tapotait l'épaule tout en lui proposant un verre de son meilleur cognac, lui disant que même les meilleurs pouvaient faire des erreurs.

Le petit délégué à la protection des données multipliait les ordres en tous sens. Les lutins ouvriers ne devaient plus se servir de leurs ordinateurs, au risque que l'atelier ne soit contaminé par une attaque dont ils ignoraient encore l'étendue à cet instant. Il avait également ordonné que ne soit prévenue la CNIL à qui devaient être communiquées toutes les violations de données dans les 72 heures suivant l'attaque, faute de quoi le Père Noël pouvait risquer une lourde amende.

Alors que les lutins informaticiens s'affairaient à limiter les dégâts et à faire repartir l'ensemble du système d'information, Jean-Gabriel avait également préconisé que ne soient avertis l'ensemble des partenaires de l'atelier afin de les alerter sur l'éventualité

d'une fuite des données les concernant et qu'ils ne puissent prendre les mesures adéquates pour se protéger.

L'atelier fut ainsi paralysé pendant de nombreux jours, tandis que les lutins ouvriers avaient dû ressortir les vieux outils manuels pour ne pas prendre trop de retard, alors que Noël approchait. Listant toutes les défaillances, Jean-Gabriel exposa à un Père Noël penaud et sonné tous les points d'améliorations qu'il devrait suivre à l'avenir : mettre en place un meilleur mot de passe sur son ordinateur, faire des sauvegardes régulières, et surtout faire très attention aux liens et pièces jointes sur lesquelles cliquer ! Finalement, l'attaque ne fut pas aussi étendue que ne l'avait craint Jean-Gabriel. Bien que les listes des enfants sages et pas sages furent perdues, le système d'information de l'atelier n'avait pas été atteint et la fabrication des jouets pu reprendre.

Et c'est ainsi que, tirant les leçons de cette malheureuse épreuve, le Père Noël, sur les conseils avisés de Jean-Gabriel, décida que, faute de pouvoir différencier les enfants sages des enfants polissons, tous recevraient en cette année un merveilleux cadeau.



Grâce aux efforts des lutins informaticiens, l'identité du responsable de l'attaque a été révélée. Il s'agissait d'un ancien employé du Père Noël qui se faisait appeler « Le Cyber-Grinch ». Mécontent de son licenciement, il avait décidé de se venger en sabotant les fêtes de Noël. Aussi fut-il très surpris de constater que, le soir du 25 décembre, ce ne fut pas un vieil homme tout de rouge vêtu qui vint par la cheminée, mais trois hommes tout en bleu venus lui offrir son cadeau : un magnifique séjour en all inclusive dans une prison trois étoiles.

Et si notre histoire se termine bien aujourd'hui, cela n'a pas évité de lourds dégâts financiers pour l'atelier du Père Noël. Ce sont ainsi près de deux millions d'euros

qui ont dû être dépensés pour racheter tout le matériel informatique, produire les jouets imprévus et mettre en place les mesures de sécurité nécessaires. Conscient de tout cela, le Père Noël jura, mais un peu tard, que l'on ne l'y reprendrait plus.



*Fin*



## LE PÈRE NOËL NOUS PRÉSENTE SA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES !

*Le Père Noël est-il un ami ou un ennemi de la vie privée ? C'est la question que nous lui avons posée lors d'une rencontre exclusive dans son atelier de la banlieue de Rovaniemi (Finlande).*

*Le plus célèbre des barbus, qui distribue chaque année des cadeaux aux enfants sages, nous a révélé les secrets de sa base de données, les mesures qu'il prend pour respecter le consentement des familles et les défis qu'il rencontre face aux cyberattaques. Découvrez sans plus attendre les confidences du Père Noël dans notre dossier spécial.*



**Cher Père Noël, comment avez-vous pris conscience de l'importance de protéger les données que vous avez à traiter dans votre travail ?**

Je travaille depuis des siècles à apporter de la joie aux enfants du monde entier. Pour cela, je dispose d'une base de données très complète, qui contient les noms, les adresses, les souhaits et le comportement de chaque enfant. Cette base

de données est très précieuse, car elle me permet de bien personnaliser mes cadeaux et de respecter les traditions de chaque pays.

Mais je me suis rendu compte que cette base de données était aussi très sensible, car elle pouvait être utilisée à des fins malveillantes par des personnes mal intentionnées.

**C'est-à-dire ?**

Par exemple, des pirates

Informatiques pourraient voler les données des enfants, des publicitaires pourraient leur envoyer des messages indésirables, ou des gouvernements pourraient les surveiller. Je ne veux pas que cela arrive, car je tiens à la vie privée et à la sécurité des enfants.

**Quelles mesures avez-vous mis en place à cette fin ?**

Avec mon équipe, nous avons



Mis en place des mesures de sécurité techniques, mais aussi organisationnelles, pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données. Par exemple, nous utilisons des systèmes de chiffrement, des mots de passe forts, des pare-feu et des antivirus sur chaque poste informatique. Nous procédons chaque jour à une sauvegarde triple, dont l'une est déconnectée du réseau une fois terminée pour en assurer la disponibilité en cas d'attaque.

### **Vous parliez aussi de mesures organisationnelles ?**

Oui, nous assurons chaque année un audit de toutes nos mesures techniques, afin de nous assurer qu'elles fonctionnent. Nous avons aussi formé le personnel aux règles élémentaires de sécurité. Par ailleurs, nous respectons les principes du RGPD, qui est applicable dès lors que nous traitons des données de citoyens européens, ce qui concerne donc les enfants français.

### **Pouvez-vous nous citer un exemple de traitement des données des enfants ?**

Bien sur ! Par exemple, j'ai à gérer la liste des enfants sages. Cette liste me permet de savoir quels enfants méritent de recevoir un

cadeau en fonction de leur comportement tout au long de l'année. Pour établir cette liste, je collecte des données sur les enfants, telles que leur nom, leur âge, leur adresse, leur pays, leur culture, leurs centres d'intérêt, leurs souhaits, ou encore leurs actions. Ces données proviennent des différentes sources, comme les lettres que les enfants m'envoient, les témoignages de leurs parents, de leurs enseignants, de leurs amis ou encore les observations de mes lutins.

*« Protéger les données que je traite dans mon travail est une responsabilité éthique et professionnelle »*

En revanche, je ne traite pas de données sensibles, telles que leur origine ou leur religion. Je ne fais pas de discrimination ni de favoritisme. C'est pourquoi je limite les données collectées à celles strictement nécessaires à l'établissement de la liste des enfants sages.

Je conserve ces données dans un fichier sécurisé auquel je suis seul à avoir accès. Je les efface après chaque Noël, pour recommencer l'année suivante. Je donne également le droit aux enfants et à leurs parents de consulter, modifier, rectifier ou de supprimer leurs données s'ils le souhaitent.

### **En quoi est-ce important pour vous de protéger ces données ?**

Je pense que protéger les données que je traite dans mon travail est une responsabilité éthique et professionnelle. C'est aussi une façon de préserver la magie de Noël, qui repose sur la confiance et le respect entre moi et les enfants. Je souhaite que tous les acteurs qui manipulent des données personnelles en fassent autant, pour le bien de tous.

### **Avez-vous déjà eu à subir une cyberattaque ?**

Hélas oui ! Cela a d'ailleurs fait partie des raisons pour lesquelles nous prenons aujourd'hui la protection des données très au sérieux.

La dernière en date, c'était il y a quelques années, juste avant Noël. Un groupe de hackers de Corée du Nord a modifié les informations sur les enfants, en inversant les listes des sages et des pas sages. Ils ont aussi changé les adresses et les souhaits des enfants, pour me faire livrer les mauvais cadeaux aux mauvais endroits. Ils ont même essayé de prendre le



contrôle de mon GPS pour tenter de me perdre à traîneau.

Heureusement, je m'en suis rendu compte à temps grâce à l'alerte de mes lutins qui surveillent en permanence le bon fonctionnement de mon système. J'ai pu rétablir les données correctes, grâce à une sauvegarde que j'avais faite la veille. J'ai aussi renforcé la sécurité de mon système en installant des logiciels plus performants et en changeant mes mots de passe.

### **Vous leur avez quand même apporté des cadeaux à ces hackers ?**

(rires) Bien sur ! Comme pour tous les enfants pas sages, je leur ai offert un morceau de charbon. Pour le reste, j'ai laissé à la police le soin « d'envoyer les marrons », comme disent mes lutins (rires).

A ce propos, j'invite tous ceux qui sont victimes de cyberattaques à prévenir aussi vite que possible les autorités. Pour la Région Occitanie, un numéro d'urgence a d'ailleurs été mis en place pour aider toutes les victimes à réagir à temps.

### **Avez-vous un dernier conseil à nous donner en matière de protection des données en cette période de fêtes ?**

Faites attention à ce que vous partagez sur internet. En cette période, beaucoup de gens ont envie de partager des photos, des vidéos, des messages ou des vœux avec leurs proches, leurs amis ou même le monde entier. C'est une belle façon de communiquer et de se rapprocher, mais c'est aussi une façon de révéler des informations personnelles qui peuvent être utilisées contre eux, ou contre d'autres personnes.

Par exemple, si vous publiez une vidéo de votre réveillon, avec tous les membres de votre famille, vous pouvez révéler des informations sensibles, comme votre situation familiale, votre origine, votre religion, le nom de vos proches, etc.. Ces données peuvent être

réutilisées pour tenter de vous piéger, de vous faire du chantage ou de vous manipuler. Certains utilisant, hélas, le nom de leurs proches comme mot de passe professionnel, cela pourrait compromettre le système d'information de leur lieu de travail !

C'est pourquoi je vous invite à faire preuve de prudence et de discernement, lorsque vous partagez des données sur internet. Vérifiez les paramètres sécurité et de confidentialité de vos réseaux sociaux. Ne divulguez pas de données confidentielles ou trop personnelles.

La sécurité des données doit vous permettre de profiter des fêtes, sans en craindre les conséquences. Elle vous permet de rester fidèle à l'esprit de Noël, qui est un esprit de paix, de générosité et de respect ■



**Centre d'Urgence Cyber**  
**0 800 71 13 13**  
Soutenu par  RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Numéro gratuit  
Cyber'Occ délivre un service gratuit d'assistance, en cas de cyber-incident, aux TPE, PME, ETI, collectivités et associations d'Occitanie.  
csirt@cyberocc.fr

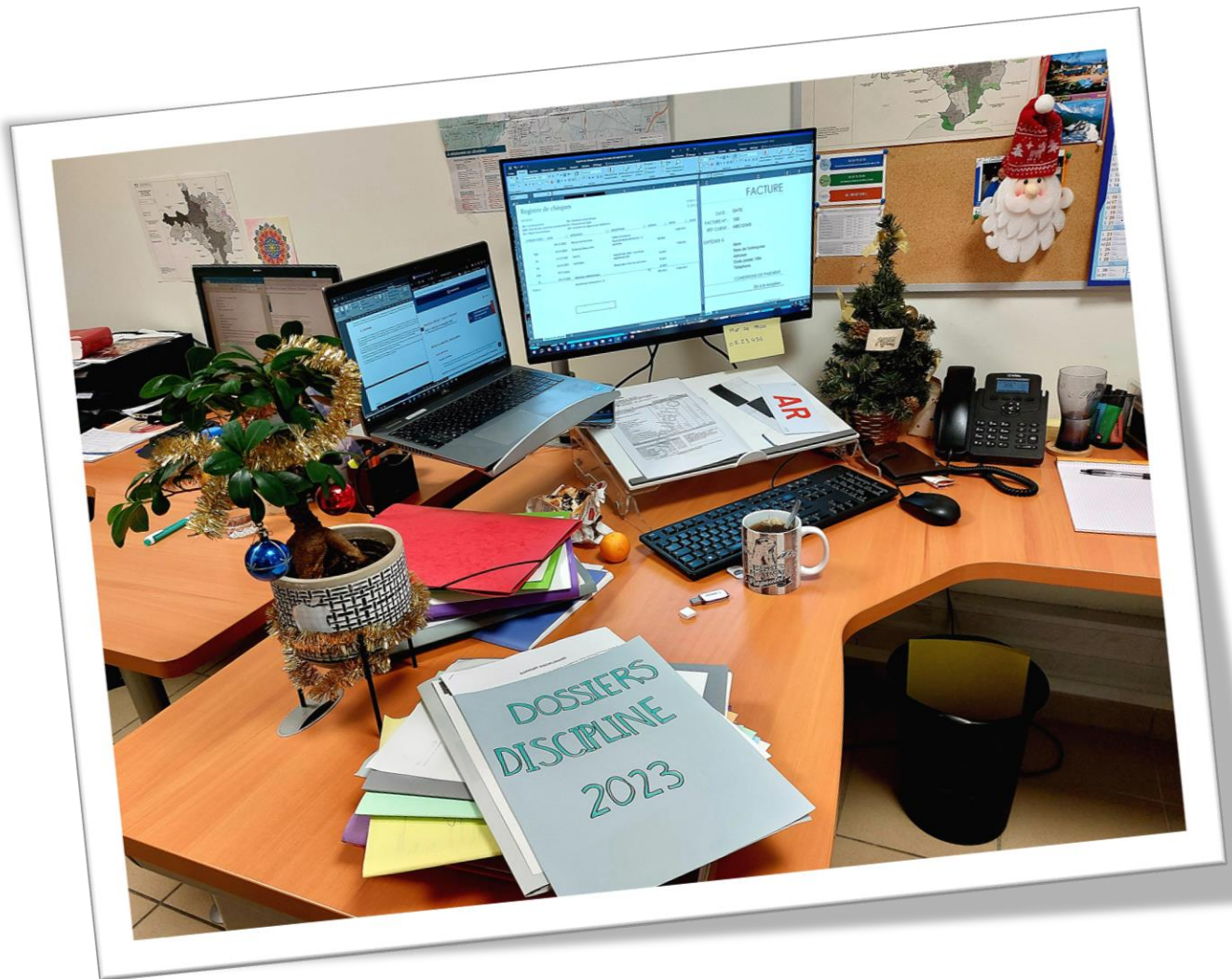
*NDLR :*

*« Interview » réalisée en interrogeant l'intelligence artificielle « GPT-4 », laquelle a gentiment acceptée de revêtir le temps d'un instant le costume du Père Noël*

# LA MINUTE DÉTENTE

*L'agent à qui appartient ce bureau n'est pas très sensible aux questions de protection des données et a commis de nombreuses erreurs.*

*Pourrez-vous l'aider à identifier tous les points de défaillance ?*



Solution en page 16

## ORGANISER LE NOËL DES PERSONNES ÂGÉES

Afin de célébrer les fêtes de fin d'année, les collectivités proposent souvent à leurs administrés ayant atteint un certain âge de fêter Noël en participant à un repas, une activité ou en bénéficiant d'un colis. Pour ce faire, de nombreuses données doivent être collectées pour organiser ces actions et offrir un joyeux Noël à nos aînés.

### LA RECOMMANDATION DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES



## Collecter les données de manière licite

### Type de données pertinentes

#### Identité

Personne âgée invitée : Nom, prénom, date de naissance, coordonnées téléphoniques, adresse

Accompagnant de la personne : Nom, prénom, âge

#### Participation à un repas/une activité

Accompagnant de la personne : Nom, prénom, âge

#### Distribution d'un colis

Choix du jour de distribution, conditions d'accès en cas de livraison à domicile, choix du lieu de collecte en cas de retrait du colis, personne autorisée à récupérer le colis pour le compte de la personne âgée en cas de besoin

#### Choix de la personne âgée

Si la collectivité laisse le choix entre une activité ou un colis, le choix de la personne est considérée comme une donnée personnelle

### Comment les collecter ?

Collecte nécessaire pour enregistrer l'inscription et contacter la personne en cas d'imprévu. Des justificatifs peuvent être demandés, mais pas conservés :

- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité

Collecte nécessaire pour organiser le repas ou l'activité et prévoir le nombre de personnes. L'âge de l'accompagnant peut être demandé si cela est nécessaire pour des raisons de facturation (gratuité admise au-delà d'un certain âge seulement)

Collecte nécessaire pour organiser la distribution, prévoir les listes de remise de colis et vérifier l'identité des personnes récupérant le colis. Le motif justifiant la réception du colis par un tiers pour le compte de l'aîné n'est ici pas pertinente et ne saurait être demandée


Collecte nécessaire pour enregistrer le choix de la personne âgée et préparer l'organisation de l'activité ou de la distribution du colis



## Informez les personnes du traitement de leurs données

Les personnes doivent bénéficier d'une information sur la gestion de leurs données et de leurs droits via une mention d'information. Celle-ci peut figurer sur le courrier d'invitation à l'animation proposée et les invitant à s'y inscrire.

Pour vous aider, voici un exemple de mention d'information :




Conformément aux obligations du règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD), les données personnelles que vous nous communiquerez ne seront utilisées que dans le cadre de l'inscription au repas de Noël organisé par la Mairie de **MAIRIE**. Les données ne seront pas utilisées à des fins sortant du cadre du service demandé.

Vos informations personnelles seront conservées pendant une durée de 2 ans, conformément à la réglementation en vigueur. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation et de rectification qui vous permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés et pour toute information sur ce dispositif, contactez nos services à l'adresse **ADRESSE MAIL**, ou par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de **MAIRIE – ADRESSE DE LA MAIRIE**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) ou par voie postale à l'adresse : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – 3 place de Fontenoy – TSA 80 715 – 75 334 PARIS CEDEX 07



**ATTENTION** : Si des photos sont prises lors du repas ou de la distribution des colis et que les personnes (ainés, accompagnants ou même agents publics) sont reconnaissables, il sera nécessaire de recueillir leur consentement par écrit pour diffuser leur image sur les supports de communication de la collectivité.

A ce titre, nous recommandons l'inclusion sur le formulaire de collecte d'une case à cocher (non pré-remplie) autorisant la collectivité à utiliser de telles photos.








## Ne transmettre les données qu'aux seuls destinataires autorisés



Les données récoltées peuvent être transmises :

-  **Aux agents en charge des listes d'émargement**, afin qu'ils puissent contrôler la présence des invités à l'événement
-  **Aux agents ou élus en charge du suivi des remises de colis**, afin qu'ils puissent suivre les remises de colis.
-  **Aux agents ou élus en charge de la distribution des colis**, afin qu'ils puissent en assurer la livraison.

★ *Si la personne a confié à l'administration des informations pour accéder à son domicile, tel qu'un code d'accès, une grande vigilance devra être observée sur la sécurité de ces données particulièrement sensibles et qui ne devront pas être conservées au-delà de la distribution !*

## Ne conserver les données que pendant la durée nécessaire



Document	Durée de conservation	Sort final
Fiche d'inscription	2 ans	Tri avec conservation définitive d'un échantillon qualitatif et destruction du reste des documents
Liste d'émargements et de suivi des présences aux animations	2 ans	
Fichier de suivi des remises de colis	2 ans	
Instructions pour accéder au domicile des aînés (si nécessaire)	Le temps de la distribution du colis	<b>Destruction</b> immédiate

Source : Instruction ministérielle DGP/SIAF/2014/006 du 22 septembre 2014



CDG  
30

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU GARD



## Attention !

Si la collectivité peut très bien établir la liste des personnes en âge de bénéficier des animations de Noël en utilisant la liste électorale, cette dernière ne peut en aucun cas être utilisée pour inscrire automatiquement tous les administrés ayant l'âge requis !

Les administrés concernés devront en toute occasion être invités à s'inscrire, mais une telle inscription ne pourra se faire qu'avec la volonté de la personne concernée.

Il est par ailleurs conseillé de ne pas se limiter à la liste électorale pour identifier les personnes concernées, mais d'également inviter les aînés à s'inscrire via une campagne de communication efficace (affichage, bulletin municipal, etc.).



# LA SOLUTION DE LA MINUTE DÉTENTE

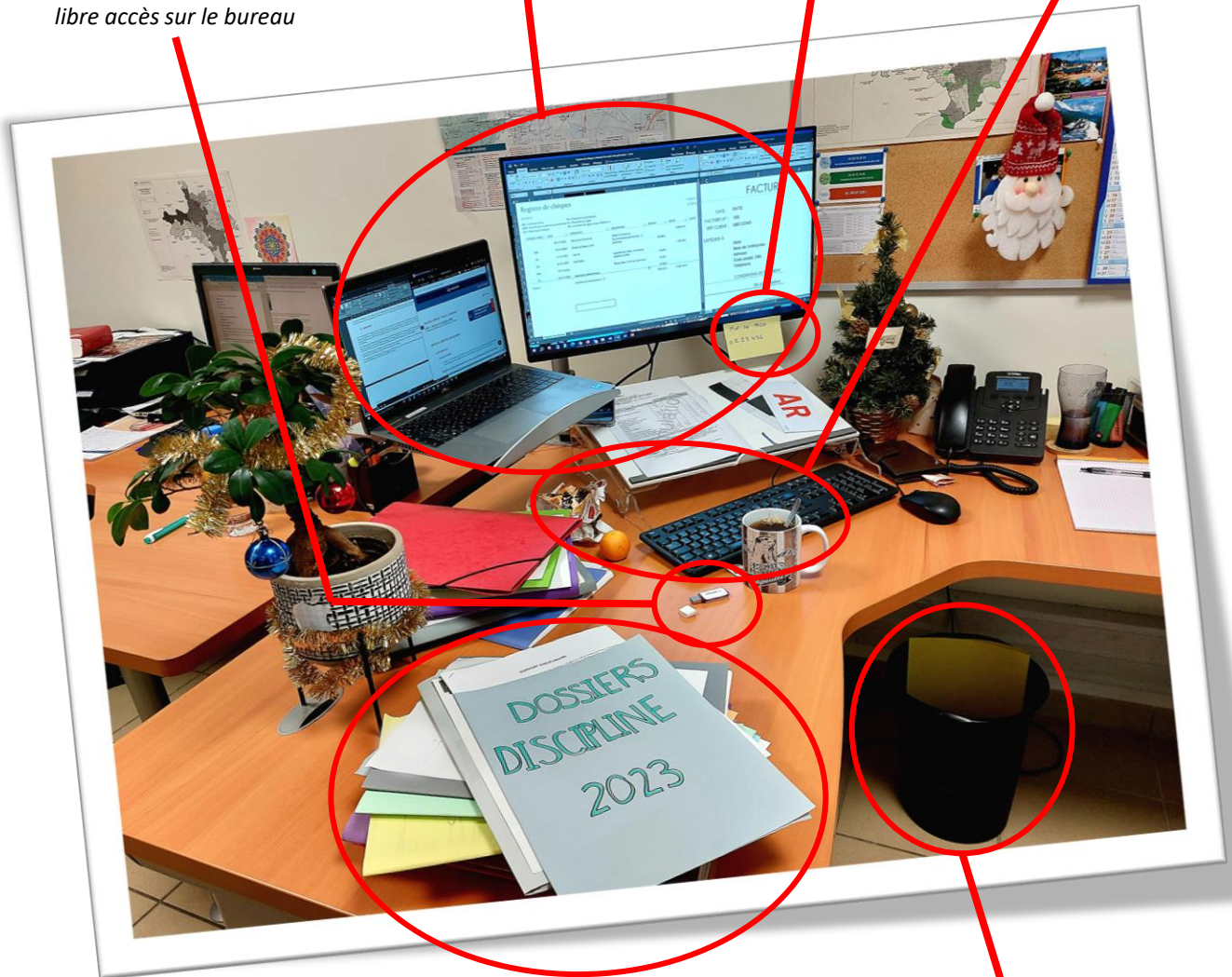
*L'écran de l'ordinateur n'est pas verrouillé*

*Des dossiers sensibles sont par ailleurs visibles*

*Le mot de passe est non seulement affiché sur un post-it, mais en plus il est beaucoup trop simple !*

*De la nourriture est présente dans le bureau et pourrait endommager les fichiers papiers*

*Une clé USB est laissée en libre accès sur le bureau*



*Des dossiers très sensibles sont laissés à la portée de tous.*

*D'autres fichiers sensibles, dont un bulletin de paie, sont aussi laissés à la vue de tous sous l'écran de l'ordinateur*

*Un dossier potentiellement sensible est laissé dans la poubelle sans avoir été broyé. Les données pourraient être récupérées*



# PROTECTION DES DONNÉES

## ADOPTÉZ LES 6 BONS RÉFLEXES



### 1 NE COLLECTEZ QUE LES DONNÉES VRAIMENT NÉCESSAIRES POUR ATTEINDRE VOTRE OBJECTIF



Les données sont collectées pour un **but bien déterminé** et légitime et ne sont pas traitées ultérieurement de façon incompatible avec cet objectif initial.

Le **principe de finalité** limite la manière dont vous pourrez utiliser ou réutiliser ces données dans le futur et évite la collecte de données « au cas où ».

Le **principe de minimisation** limite la collecte aux seules données strictement nécessaires à la réalisation de votre objectif.

### 2 SOYEZ TRANSPARENT



Les administrés doivent **conserver la maîtrise des données qui les concernent**. Cela suppose qu'ils soient clairement informés de l'utilisation qui sera faite de leurs données dès leur collecte. Les données ne peuvent en aucun cas être collectées à leur insu. Les personnes doivent également être informées de leurs droits et des modalités d'exercice de ces droits.

### 3 ORGANISEZ ET FACILITEZ L'EXERCICE DES DROITS DES ADMINISTRÉS



Vous devez **organiser des modalités permettant aux administrés d'exercer leurs droits et répondre dans les meilleurs délais à ces demandes** de consultation ou d'accès, de rectification ou de suppression des données, voire d'opposition, sauf si le traitement répond à une obligation légale (par exemple, un administré ne peut s'opposer à figurer dans un fichier d'état civil). Ces droits doivent pouvoir s'exercer par voie électronique à partir d'une adresse dédiée.

### 4 FIXEZ DES DURÉES DE CONSERVATION



Vous ne pouvez pas conserver les données **indéfiniment**.

Elles ne sont conservées en « base active », c'est-à-dire la gestion courante, que le temps strictement nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi. Elles doivent être par la suite détruites, anonymisées ou archivées dans le respect des obligations légales applicables en matière de conservation des archives publiques.

### 5 SÉCURISEZ LES DONNÉES ET IDENTIFIEZ LES RISQUES



Vous devez prendre toutes les mesures utiles pour **garantir la sécurité des données** : sécurité physique ou sécurité informatique, sécurisation des locaux, armoires et postes de travail, gestion stricte des habilitations et droits d'accès informatiques. Cela consiste aussi à s'assurer que seuls les tiers autorisés par des textes ont accès aux données. Ces mesures sont adaptées en fonction de la sensibilité des données ou des risques qui peuvent peser sur les personnes en cas d'incident de sécurité.

### 6 INSCRIVEZ LA MISE EN CONFORMITÉ DANS UNE DÉMARCHE CONTINUE



La conformité n'est pas gravée dans le marbre et figée.

Elle dépend du bon respect au quotidien par les agents, à tous les niveaux, des principes et mesures mis en œuvre. Vérifiez régulièrement que les traitements n'ont pas évolué, que les procédures et les mesures de sécurité mises en place sont bien respectées et adaptez-les si besoin.